

COMPTE-RENDU DE REUNION DE COTECH N°1

PROJET / N° PROJET

Etude relative à l'étude hydromorphologique du bassin versant de la Brèche en vue de l'obtention du bon état écologique – N°12365

MAITRE D'OUVRAGE

Syndicat Intercommunal de la Vallée de la Brèche

LIEU / DATE DE REUNION

Mairie d'Agnetz / le 20 juillet 2012 – 9h-11h

N° DU COMPTE-RENDU / REDACTEUR / DATE DE DIFFUSION

COMPTE-RENDU n° 1 /P. Gambier/ 24 juillet 2012

PRESENCES ET DIFFUSION

Nom interlocuteur	Partenaires	Mail / Téléphone	Présent	Excusé
Alain Copel	Syndicat Intercommunal de la Vallée de la Brèche	alain.copel@wanadoo.fr	X	
Erwan Le Corre	Syndicat Intercommunal de la Vallée de la Brèche	sivbreche@gmail.com Tél : 03 44 50 37 08	X	
Jean-Louis Ducreux	Atelier d'Ecologie Urbaine	aue@wanadoo.fr Tél : 01 43 72 38 17	X	
Alain Legay	SIAE Haute Brèche	Tél : 03 44 19 61 57	X	
Bernard Dubouil	Syndicat Intercommunal de l'Arré			X
M. Erwan Menvielle	AESN	Menvielle.erwan@aesn.fr Tél :03 44 30 41 34	X	
Lionel Cosani	DDT 60	lionel.cosani@oise.gouv.fr Tél : 03 44 06 50 88	X	
Eric Derozier	ONEMA SD60	Sd60@onema.fr	X	
Thomas Schwab	ONEMA SD60	Thomas.schwab@onema.fr		X
Stéphanie Gilard	CG60	Stephanie.gilard@cg60.fr	X	
Cyril Logereau	Cater CG 60			X
Olivier Houdayer	Entente Oise-Aisne	Houdayer.eptboise@orange.fr	X	
Laurent Vidal	FDAAPPMA 60	Vidal.fdpeche60@orange.fr	X	
Lucas Bedossa	SCE	Lucas.bedossa@sce.fr Tél : 02 40 68 51 55	X	
Pascale Gambier	SCE	pascale.gambier@sce.fr Tél : 02 51 85 72 75	X	

PROCHAINE REUNION

Réunion de COTECH le 3 septembre 2012 de 14h à 16h00 à la mairie d'Agnetz

1. Objet de la réunion

La réunion de COTECH n°1 visait à démarrer l'étude hydromorphologique du bassin versant de la Brèche en vue de l'obtention du bon état écologique. Cette étude a été attribuée au bureau d'étude SCE.

2. Déroulement de la réunion

La réunion s'est déroulée comme suit :

- M. Copel a ouvert la réunion sur la question du linéaire de cours d'eau à parcourir
- Présentation par SCE :
 - Périmètre d'étude,
 - Contexte des masses d'eau,
 - Equipe d'étude,
 - Déroulement de l'étude,
 - Collecte des données,
 - Méthodologie de travail pour les expertises de terrain.
- Discussion

3. Périmètre d'étude

Il est rappelé que le périmètre d'étude porte sur les communes riveraines des cours d'eau du bassin versant de la Brèche (27 communes).

Sur ces communes, les cours d'eau à étudier sont : la Brèche, l'Arré, la Béronnelle et le Ru de la Garde pour un total de 80 km (selon le CCTP).

L'Agence de l'Eau regrette que le parcours ne se fasse pas sur la Brèche et l'ensemble de ses bras et affluents (110 km). Suite à quelques échanges sur le sujet, il est décidé de rester, pour l'instant, sur les 80 km prévus dans le CCTP qui correspondent aux linéaires des masses d'eau du réseau DCE : couche RWBODY de la BD Geo.

M. Copel rappelle qu'il faut répondre à l'objectif du projet : étude hydromorphologique en vue de **l'obtention du bon état écologique**. Si l'équipe d'étude SCE met en évidence, lors de son passage sur le terrain, l'intérêt de prospecter des bras ou des affluents complémentaires, cela sera discuté en réunion. SCE pourra être amené à effectuer des linéaires complémentaires sur la base du prix unitaire indiqué le bordereau des prix.

4. Contexte

Le contexte des 3 masses d'eau concernées (Brèche amont, Brèche aval et l'Arré) est décrit.

La Brèche devrait être classée en Liste 2 au titre de l'Article L214-17 du code de l'environnement sous peu (la signature de l'arrêté devrait avoir lieu prochainement).

Les espèces cibles à prendre en compte sont la truite Fario et l'anguille (contexte salmonicole dégradé).

Sur la Brèche amont il y a peu d'à-coups hydrauliques. Ces à-coups sont plus marqués sur l'Arré dont la tête de bassin se trouve en milieu urbain (déversements de la station d'épuration et des eaux pluviales).

Certains ouvrages hydrauliques transversaux génèrent des retenues, la cote de la ligne d'eau amont est artificiellement maintenue, ce qui peut se traduire par la présence de zones humides en amont des ouvrages.. L'effacement possible de ces ouvrages devra prendre en compte la problématique zones humides. Comme SCE effectue l'étude ZH, cette problématique sera étudiée dans son ensemble.

5. Equipe en charge de l'étude

Directeur de projet : Jérémie Lemaire

Chef de projet : Pascale Gambier

Chargés d'étude : Lucas Bedossa et Marine Gleize

6. Phasage de l'étude

L'Etude se déroulera en 3 phases :

1. Etat des lieux et diagnostic dont le parcours intégral de 80 km et 4 stations à prélever.
2. Identification des enjeux
3. Avant projet sur 3 sites et programme d'action pluriannuel

7. Collecte de données

L'Agence de l'Eau précise qu'elle réalise des prélèvements sur certaines stations indiquées dans le CCTP et qu'il n'est pas nécessaire d'en refaire aux mêmes endroits. SCE contactera Nicolas Leveque (03 44 30 41 08) de l'AESN pour avoir des précisions sur ces sites et fera des propositions au prochain Cotech.

La DDT réalise également des analyses et transmettra les informations à SCE.

Enfin, la Fédé de pêche indique qu'elle a réalisé des pêches électriques sur certains secteurs. Elle transmettra les éléments à SCE.

Données hydrologiques : une seule station à Nogent

Ouvrages hydrauliques : l'Onema a transmis à SCE la hauteur de chute de 36 ouvrages impactant. Il est précisé dans le CCTP que l'Onema a réalisé les relevés des ouvrages et qu'ils seront mis à la disposition du consultant pour leur intégration dans les fiches ouvrages. SCE doit contacter le référent de l'Onéma à ce sujet.

L'Onema possède également des données de pêches électriques qu'ils fourniront à SCE.

Géologie : aucun des membres du Cotech ne possède les cartes géologiques numériques (raster ou vecteur). En conséquence SCE utilisera géoportail pour analyser les éléments nécessaires mais aucun rendu avec fonds de plan géologiques ou pédologiques n'est envisageable.

Données Syrah : L'AESN a des données Syrah mais ne peut les communiquer car elles sont en cours d'exploitation.

L'AESN n'a pas d'exigence particulière en ce qui concerne le format des bases de données qui seront produites dans le cadre de cette étude (pas de base de données normalisées pour la conduite et les rendus des études hydromorphologiques).

La DDT possède une couche SIG de recensement des plans d'eau ainsi que des données sur les droits d'eau qu'elle transmettra à SCE.

8. Présentation de la méthodologie de travail pour les expertises de terrain

SCE présente les éléments qui seront relevés lors de la phase terrain (champ). Le détail de chaque champ sera transmis au Cotech courant août pour une validation début septembre (réunion de Cotech).

Il est demandé que SCE relève des éléments sur la bande riveraine : présence de la bande enherbée et typologie générale (culture, prairie, boisement, peupleraie, jardin ou zone urbaine).

Pour l'érosion des berges, bien noter s'il y a un enjeu sur le bâti (l'AESN ne finance que s'il y a un enjeu).

Les ouvrages ruinés seront relevés sur le terrain et feront l'objet d'une fiche précisant l'existence de leur droit d'eau (les informations relatives aux droits d'eau seront fournies à SCE par la DDT).

9. Prochaine réunion

Une réunion de Cotech se tiendra le lundi 3 septembre à 14 heures en mairie d'Agnetz.

L'ordre de jour sera le suivant :

- Validation des informations à relever lors de l'expertise terrain
- Validation des fiches de rendu Etat des lieux et diagnostic ainsi que la cartographie associée

SCE enverra les éléments à valider aux membres du Cotech courant août.